

Des salaires plus faibles qu'en province en lien avec un Smic moins élevé et la structure de l'économie locale

Insee Analyses Mayotte • n° 43 • Octobre 2026



Fin 2024, le secteur privé regroupe 24 200 salariés à Mayotte et représente 47 % des emplois salariés de l'île.

Les salariés du privé perçoivent en moyenne une rémunération nette de 2 160 euros par mois, soit un salaire inférieur de 13 % à celui en France de province (Hexagone, hors Île-de-France). Le salaire médian est de 1 700 euros par mois, le plus faible des départements français et inférieur de 27 % au salaire moyen mahorais. Ces écarts tiennent notamment au fait que le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) est inférieur à Mayotte à celui en vigueur dans le reste de la France, ce qui tire vers le bas les rémunérations des salariés. Les salaires en moyenne plus faibles sur l'île traduisent aussi la structure de l'économie locale, composée d'une main-d'œuvre moins qualifiée qu'en province. Les cadres sont peu nombreux sur l'île, mais ils perçoivent un salaire supérieur à celui en province (+15 %). Toutes les autres catégories socioprofessionnelles sont en moyenne moins bien rémunérées. La faiblesse des salaires tient aussi à la jeunesse des salariés, mais également à une présence réduite sur l'île de très grandes entreprises de 250 salariés ou plus qui rémunèrent le mieux.

Les secteurs du privé les plus pourvoyeurs d'emplois à Mayotte, et notamment la construction, offrent en moyenne des salaires plus faibles que l'ensemble du privé. Cette moindre rémunération est liée à la composition de l'emploi dans ces secteurs, où ouvriers et employés sont largement surreprésentés.

En partenariat avec :



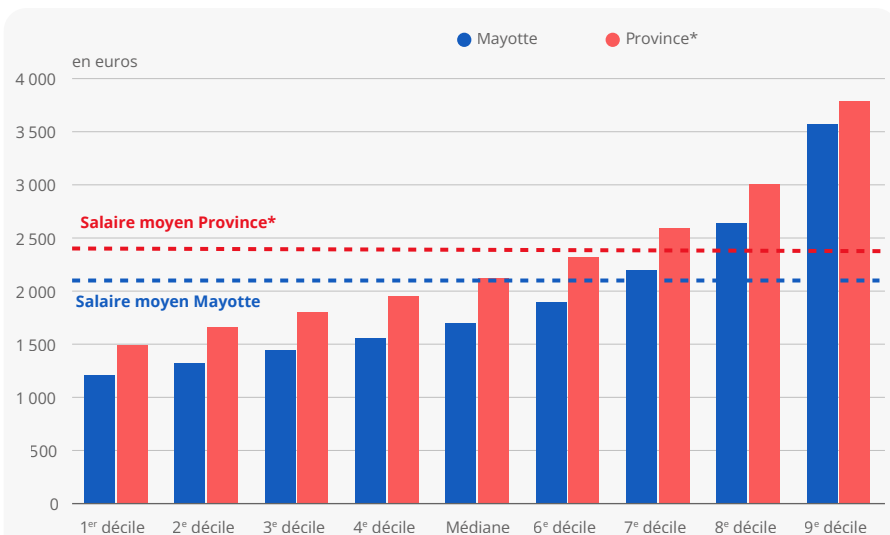
Direction
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DEETS)

Fin décembre 2024, 24 200 salariés travaillent dans le **secteur privé** à Mayotte. Ils représentent 47 % de l'emploi salarié de l'île. Cette part est bien inférieure à celles dans les autres départements et régions d'outre-mer (Drom) (de 57 % en Guyane à 69 % à La Réunion) et dans l'Hexagone (78 %) [Ramaye, 2026].

À Mayotte, en 2024, le **salaire net** moyen en **équivalent temps plein (EQTP)** s'élève à 2 160 euros par mois dans le secteur privé. C'est l'un des salaires les moins élevés des départements de France, juste devant la Creuse et la Lozère. Il est ainsi inférieur de 13 % au salaire moyen net en France de province (Hexagone, hors Île-de-France). Il est également plus faible de 3 % par rapport au salaire net moyen à La Réunion (2 240 euros en moyenne par mois).

La moitié des salariés travaillant dans le secteur privé à Mayotte perçoivent un

► 1. Distribution du salaire mensuel net moyen en EQTP dans le secteur privé en 2024



* Province : Hexagone, hors Île-de-France.

Lecture : En 2024, à Mayotte, 10 % des salariés du privé perçoivent un salaire net mensuel en EQTP inférieur à 1 210 euros (1^{er} décile). Un salarié sur deux du secteur privé perçoit moins de 1 700 euros nets par mois en EQTP (médiane). Le salaire mensuel net moyen en EQTP s'établit à 2 160 euros à Mayotte et à 2 480 euros en province.

Champ : Mayotte et France de province ; salariés du privé, y compris alternants, stagiaires et bénéficiaires de contrats aidés, hors salariés de l'agriculture et des particuliers employeurs.

Source : Insee, Base Tous Salariés 2024.

salaire net inférieur ou égal à 1 700 euros par mois en EQTP. Ce **salaire médian** net est le moins élevé des départements français après La Réunion (1 890 euros) ; il s'élève à 2 120 euros en France de province.

Le niveau du Smic à Mayotte, inférieur au niveau national

L'écart de salaire dans le secteur privé entre Mayotte et le reste du territoire français s'explique notamment par le salaire minimum

interprofessionnel de croissance (Smic), inférieur à Mayotte à celui en vigueur dans le reste de la France ► **encadré 1**. Cela contribue à une concentration des salaires dans le bas de l'échelle des rémunérations, comme en atteste le fait que le salaire moyen sur l'île est supérieur de 27 % au salaire médian.

Les écarts de salaires avec la province sont ainsi les plus élevés pour les salariés percevant une rémunération inférieure au salaire médian (entre -19 % et -21 %) ► **figure 1**. En particulier, le salaire mensuel net des 10 % de salariés les moins bien rémunérés à Mayotte est inférieur ou égal à 1 210 euros contre 1 490 euros en province (-19 %).

Au-delà du salaire médian, les écarts de salaires avec le niveau national se réduisent progressivement. Ainsi, l'écart est le plus réduit pour les salaires les plus élevés : les 10 % des salariés les mieux rémunérés gagnent 3 570 euros ou plus nets par mois à Mayotte, soit seulement 6 % de moins que les 10 % les mieux rémunérés en province (3 790 euros).

En conséquence, les disparités de revenus salariaux entre les plus aisés et les plus modestes à Mayotte sont plus importantes qu'ailleurs. Le rapport d'inégalité salariale, qui correspond au rapport entre le salaire mensuel net moyen en EQTP des 10 % les mieux rémunérés et celui des 10 % les moins bien rémunérés, s'élève à 5,2 à Mayotte contre 4,6 en province. Mayotte se situe ainsi en 10^e position des départements français pour les inégalités salariales, derrière les départements d'Île-de-France et du Rhône où elles s'expliquent surtout par l'existence de très hauts salaires.

► Encadré 1 – La convergence du Smic est en cours

Le Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) est le salaire minimum horaire légal en France. Calculé sur la base de 35 heures par semaine, il a pour objectif de garantir une rémunération minimale aux salariés.

À Mayotte, le Smic est fixé à un niveau inférieur à celui du national. Du 1^{er} janvier au 31 octobre 2024, le Smic mensuel net s'élève à 1 203,34 euros sur l'île contre 1 398,69 euros ailleurs en France. Au total, 25 % des salariés du privé en EQTP à Mayotte (hors stagiaires et apprentis) perçoivent un salaire inférieur au Smic national sur cette période. Compte tenu de l'inflation, le Smic est revalorisé en France au 1^{er} novembre 2024. Il passe ainsi à 1 227,97 euros sur l'île contre 1 426,30 euros nets par mois ailleurs en France. La part des salariés en EQTP à Mayotte percevant un salaire net mensuel inférieur au Smic national augmente à 27 %, renforçant ainsi les écarts sur les bas salaires avec les autres territoires français.

En août 2025, la loi de programmation n° 2025-797 pour la refondation de Mayotte consacre une trajectoire de convergence économique et sociale du département de Mayotte. L'alignement progressif du Smic net à Mayotte sur le niveau national est prévue pour décembre 2031.

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2026, le décret n° 2025-1228 fixe la hausse du Smic brut à 3,90 %. Le taux horaire brut est ainsi revalorisé à 9,33 euros contre 8,98 euros depuis novembre 2024.

Moins d'emplois qualifiés et des salariés plus jeunes

Le niveau du salaire moyen à Mayotte est tiré vers le bas du fait de la moindre présence d'emplois qualifiés. Ainsi, en 2024, seulement 9 % des salariés travaillant à Mayotte sont cadres. Si cette part est la plus faible des régions de France, elle est néanmoins proche de celle à La Réunion (10 %). En province, la part de cadres parmi les salariés du privé est deux fois plus élevée (18 %) ► **figure 2a**. À l'inverse, à Mayotte, la part des ouvriers qualifiés et surtout des employés est plus élevée qu'ailleurs, ce qui contribue également à la faiblesse des salaires sur l'île.

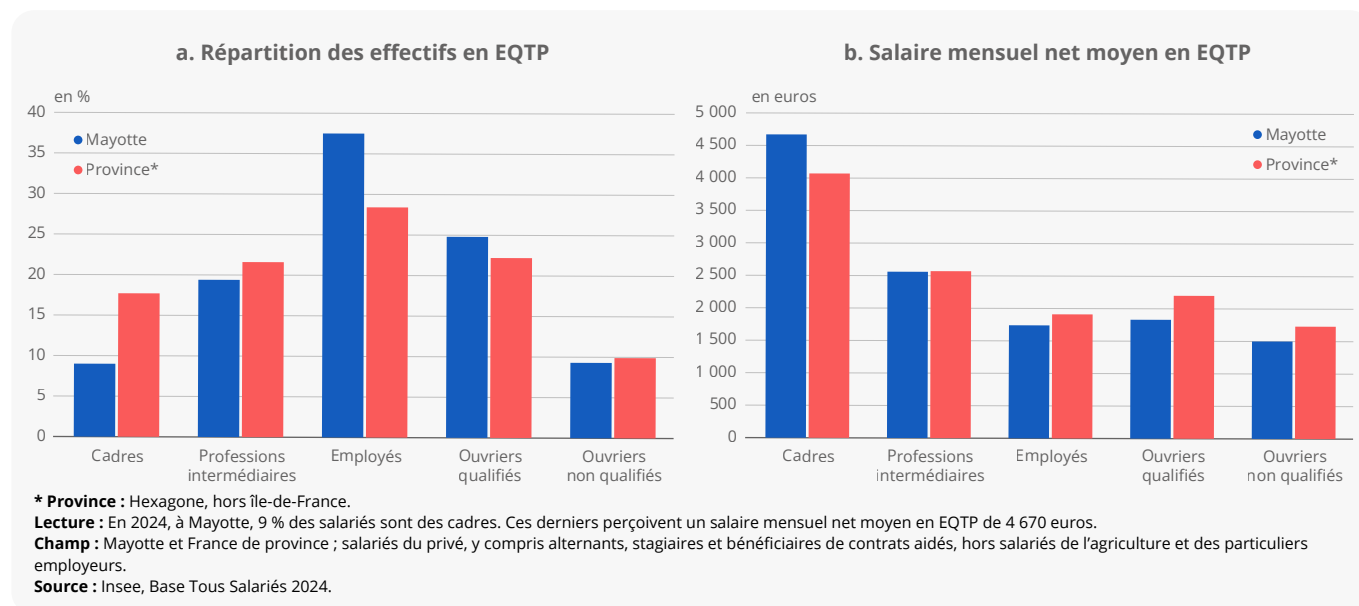
Pourtant, à Mayotte, dans un contexte de rareté des profils et de difficultés de recrutement, les cadres perçoivent en moyenne un salaire largement supérieur à celui des cadres de province. Il s'élève à 4 670 euros nets en moyenne par mois contre 4 070 euros en province (+15 %)

► **figure 2b**. Cette rémunération des cadres est également plus élevée qu'à La Réunion (4 210 euros) et qu'aux Antilles et en Guyane (4 480 euros).

Les cadres constituent la seule catégorie sociale à percevoir un salaire en moyenne supérieur à celui en province. Le salaire de toutes les autres catégories socioprofessionnelles est plus faible sur l'île. L'écart est le plus marqué pour les ouvriers (-17 % pour les ouvriers qualifiés et -13 % pour les ouvriers non qualifiés). Le salaire moyen net des employés est quant à lui inférieur de 9 % à celui en province.

Une autre caractéristique des salariés tire le salaire moyen à la baisse à Mayotte : à l'image de sa population, les salariés de l'île sont plus jeunes qu'ailleurs [Ah-Woane, 2026]. En effet, 57 % d'entre eux ont moins de 40 ans contre 48 % en France de province. Or les salaires augmentent avec l'âge et l'expérience.

► 2. Répartition des effectifs salariés et salaire mensuel net moyen en EQTP selon la catégorie socioprofessionnelle en 2024



Peu de salariés dans les très grandes entreprises

La faiblesse du salaire moyen est également liée à la structure du tissu économique de l'île, composé davantage de petites entreprises et d'un nombre réduit de très grandes entreprises. En effet, à Mayotte comme ailleurs, le salaire augmente avec la taille d'entreprise : de 1 810 euros nets en moyenne par mois dans les entreprises de moins de 10 salariés à 2 680 euros dans celles de 250 salariés ou plus ► **figure 3**. Or, la part des salariés relevant d'une très grande entreprise est deux fois inférieure à Mayotte (21 % contre 39 % en province). À l'inverse, 53 % des salariés en EQTP travaillent dans une entreprise de moins de 50 salariés contre 43 % en province.

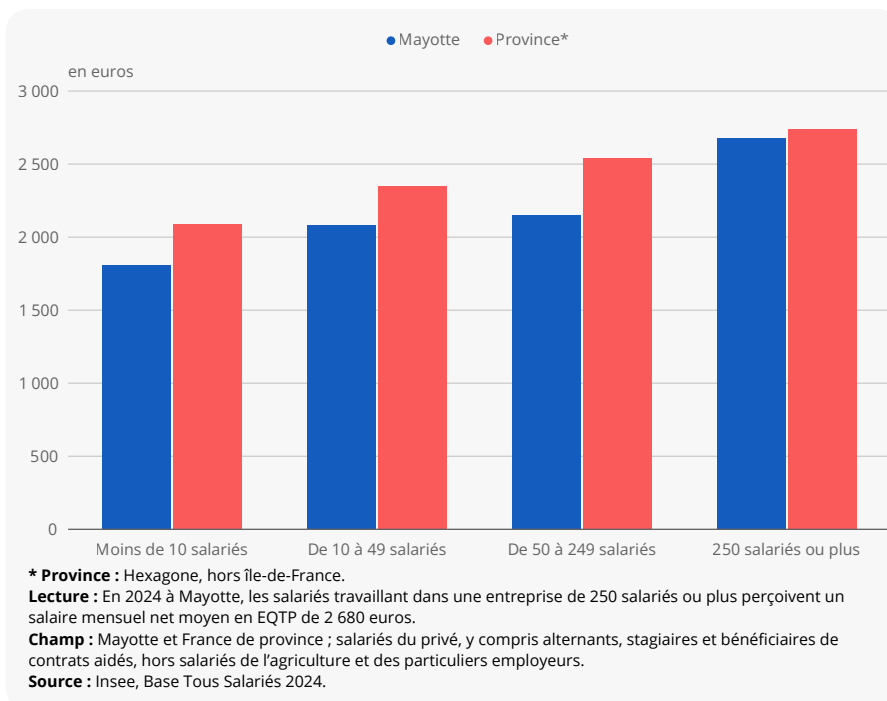
Toutefois, quelle que soit la taille d'entreprise, les salaires sont en moyenne plus faibles à Mayotte qu'en province. Les écarts sont plus marqués dans les entreprises de petite taille : le salaire moyen est inférieur de 14 % à celui en province dans les entreprises de moins de 10 salariés, et inférieur de 2 % dans les très grandes entreprises. L'écart plus faible dans les très grandes entreprises s'explique principalement par le surplus de rémunération de leurs cadres et professions intermédiaires par rapport à la province (+25 % et +13 %).

Deux fois plus de salariés dans la construction à Mayotte mais des salaires moindres qu'en province

Les salaires varient d'un secteur à l'autre, notamment en raison de la composition des emplois et la taille des entreprises. À Mayotte, cinq principaux secteurs concentrent 66 % des emplois salariés du privé : le commerce (17 %), la construction (16 %), la santé humaine et l'action sociale (13 %), les activités de services administratifs et de soutien (11 %), les transports et l'entreposage (9 %) [Ramaye, 2026]. La part de salariés en EQTP dans chacun de ces secteurs est plus élevée qu'en province, excepté dans le commerce où elle est identique. L'ensemble de ces secteurs regroupe 53 % des salariés du privé en province.

C'est surtout la construction qui est surreprésentée sur l'île. Deux fois plus de salariés du privé travaillent dans ce secteur qu'en province. Mais le salaire net moyen en EQTP y est inférieur de 15 % (1 980 euros contre 2 340 euros en province) ► **figure 4**. Pourtant, une part plus importante qu'en province des salariés de ce secteur travaille dans une très grande entreprise de 250 salariés ou plus. Mais à Mayotte, le salaire moyen est tiré vers le bas, car ce secteur emploie beaucoup plus d'ouvriers et a contrario moins de cadres et de professions intermédiaires qu'en province.

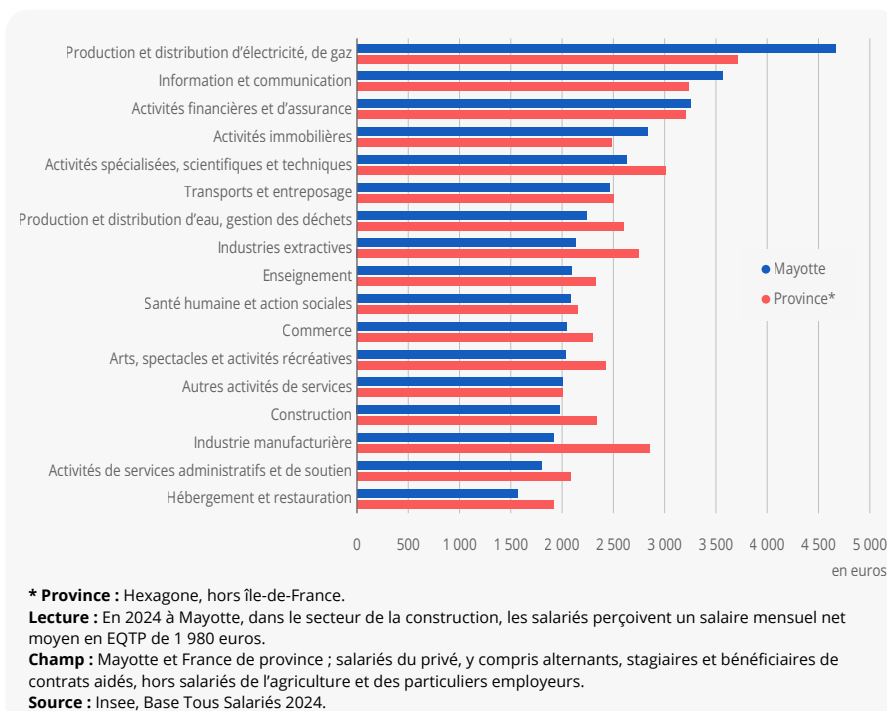
► 3. Salaire mensuel net moyen en EQTP selon la taille d'entreprise en 2024



Le salaire mensuel net moyen est également inférieur à celui en province dans le commerce (2 040 euros, soit -11 %) et les services administratifs et de soutien (1 800 euros, soit -13 %). Ce constat est lié à la composition des emplois dans ces deux secteurs à Mayotte : les employés y forment la majorité des salariés, en particulier dans les très grandes entreprises, ce qui tire à la baisse le salaire moyen. En revanche, en province, dans ces secteurs, les employés ne forment pas la majorité des emplois et les professions intermédiaires et les cadres sont plus présents.

Les salaires dans le secteur privé de la santé humaine et l'action sociale (2 080 euros nets par mois en moyenne) et celui des transports et entreposage (2 460 euros) ne sont que légèrement inférieurs à ceux en province (respectivement -3 % et -2 %). À Mayotte, dans le secteur de la santé et de l'action sociale, la part des professions intermédiaires parmi les salariés est très élevée (32 %), ce qui tire à la hausse le salaire moyen du secteur. Dans les transports et l'entreposage, les ouvriers qualifiés sont majoritaires ; leur salaire mensuel net moyen est seulement

► 4. Salaire mensuel net moyen en EQTP selon le secteur d'activité en 2024



légèrement moindre par rapport à celui de leurs homologues de province (-6 % contre -17 % dans les autres secteurs).

Des salaires en moyenne plus élevés dans quelques secteurs plus qualifiés

Les secteurs des activités immobilières, des arts, spectacles et activités récréatives, des activités financières et d'assurance, de l'information et la communication et de l'industrie extractive sont celles regroupant le moins d'emplois salariés à Mayotte (5 % au total).

Mais parmi eux, se trouvent trois des cinq secteurs où les salaires moyens sont les plus élevés de Mayotte et même supérieurs aux salaires moyens de province : les activités immobilières, les activités financières et d'assurance, et l'information et la communication. En effet, les parts de cadres et de professions intermédiaires y sont importantes et ces salariés y sont souvent mieux payés qu'en province. En particulier, dans l'information et la communication, 40 % des salariés sont cadres. Ils perçoivent en moyenne un salaire net de 5 190 euros par mois, supérieur de 11 % au salaire net moyen de l'ensemble des cadres à Mayotte et de 39 % à celui des cadres travaillant en province.

Dans ces trois secteurs, les salariés sont aussi plus souvent en CDI qu'en CDD. Par exemple, 88 % des salariés dans les activités financières et d'assurance sont en CDI contre 78 % dans l'ensemble des secteurs. Par ailleurs, les salariés de ce secteur sont majoritairement des femmes (56 % contre 36 % en moyenne à Mayotte) ► [encadré 2](#).

Coralie Ramaye (Insee)



Retrouvez les données associées à cette publication sur insee.fr

► Sources

La [base Tous salariés](#) (BTS) est une base statistique sur l'ensemble des salariés, produite à partir des déclarations administratives de leurs employeurs. Sur le champ privé, les salaires annuels et les effectifs sont principalement issus des déclarations sociales nominatives (DSN) que les entreprises adressent à l'administration et que l'Insee traite ensuite. Les salariés du secteur agricole, les agents du secteur public, ainsi que les salariés des particuliers employeurs sont exclus de cette étude. Les bénéficiaires de contrats aidés et de professionnalisation sont en revanche inclus. Par rapport aux précédents millésimes, le champ est élargi aux apprentis et stagiaires rémunérés ; ceux-ci sont inclus dans le millésime 2024 du fait d'une amélioration des informations sur ces types de contrat de travail. La prise en compte des stagiaires et apprentis conduit à tirer à la baisse le salaire moyen, ces derniers bénéficiant de salaires relativement faibles.

► Encadré 2 – À Mayotte, un écart de salaire moins élevé qu'en province entre les femmes et les hommes

En 2024, à Mayotte, dans le secteur privé, 36 % des salariés en EQTP sont des femmes. Elles perçoivent un salaire mensuel net moyen en EQTP de 2 030 euros, inférieur de 9 % à celui des hommes (2 230 euros). Cet écart de salaire est moins marqué qu'en France de province où les femmes gagnent 13 % de moins que les hommes, et où elles représentent 42 % des salariés en EQTP.

Le calcul de l'écart salarial moyen entre femmes et hommes est réalisé à temps de travail identique : il ne traduit donc pas la plus grande fréquence du temps partiel chez les femmes. En revanche, il reflète principalement le fait que femmes et hommes n'exercent pas les mêmes métiers dans les mêmes entreprises, et sont notamment répartis différemment par catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité ou taille d'entreprise [\[Sokhna et al., 2025\]](#).

Ce constat est moins marqué à Mayotte. En particulier, la part de cadres parmi les salariées femmes n'est que légèrement moindre que parmi les hommes (8 % contre 9 %), alors que l'écart est plus marqué en province (15 % contre 20 %). Or l'écart de salaire entre les femmes et les hommes est le plus élevé pour les emplois de cadre. À Mayotte, les femmes cadres perçoivent en moyenne un salaire inférieur de 20 % à celui des hommes cadres, contre 15 % en province.

► Définitions

Le **secteur privé** s'entend au sens large, c'est-à-dire y compris les entreprises publiques. Une entreprise publique est une entreprise sur laquelle l'État peut exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété ou de la participation financière, en disposant soit de la majorité du capital, soit de la majorité des voix attachées aux parts émises.

Le **salaire net** (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le revenu. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Calculé à partir du salaire net fiscal (qui sert d'assiette à l'impôt sur le revenu), il ne comprend pas la participation et l'intéressement placés sur un plan d'épargne entreprise, car ceux-ci ne sont principalement pas imposables, mais comprend les cotisations patronales pour les complémentaires santé obligatoires.

Le salaire en équivalent temps plein (EQTP)

L'unité statistique considérée est le poste de travail, chaque poste correspondant au cumul sur un an des périodes d'emploi d'un même salarié dans un même établissement. Si un salarié occupe plusieurs postes dans des établissements différents en cours d'année (simultanément ou successivement), chacun de ses postes est pris en considération au prorata de sa durée. Le salaire en équivalent temps plein (EQTP) est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Par exemple, pour un agent ayant occupé un poste de travail pendant six mois à 80 % et ayant perçu un total de 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$ euros par an. Les montants de salaire et les effectifs mentionnés dans cette publication sont exprimés en EQTP. Les salaires ont été arrondis à la dizaine d'euros. Les écarts de salaires sont calculés à partir des valeurs exactes.

Le **salaire médian** est celui qui partage la population des salariés en deux moitiés : une moitié gagne plus que le salaire médian, l'autre moins.

Le **décile** est un indicateur de dispersion. Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffres d'affaires, etc., les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. Ainsi, pour une distribution de salaires :

- le premier décile (noté généralement D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires ;
 - le neuvième décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires.
- Le premier décile est, de manière équivalente, le salaire au-dessus duquel se situent 90 % des salaires ; le neuvième décile est le salaire au-dessus duquel se situent 10 % des salaires.

► Pour en savoir plus

- **Ramaye C.**, « [Établissements et emplois salariés à Mayotte fin 2024 – 51 100 salariés à Mayotte fin 2024](#) », Insee Flash Mayotte n° 214, septembre 2026.
- **Ah-Woane M.**, « [Les familles à Mayotte en 2023 - Des familles monoparentales plus fréquentes](#) », Insee Flash Mayotte n° 203, février 2026.
- **Sokhna N. P., Duquesne T.**, « [Les salaires dans le secteur privé en 2024 - Avec le reflux de l'inflation, le pouvoir d'achat des salaires progresse à nouveau](#) », Insee Première n° 2079, octobre 2025.
- **Malaval F.**, « [Les salaires dans les entreprises à La Réunion en 2023 - Des salaires moindres qu'en province mais une hausse plus dynamique des bas salaires](#) », Insee Analyses Réunion n° 101, septembre 2025.

